

enrichissent le sol, comme celles qui sont enfouies en vert et qui tirent le moins leur nourriture de la terre.

L'amélioration accordée à ces pièces de terre par l'enfouissement des végétaux et des plantes herbacées peut s'exécuter comme suit : Que le cultivateur, privé de l'avantage de posséder des fumiers en assez grande quantité pour suivre un système de rotation avec le fumier, l'établisse par les engrais verts. Qu'il adopte, par exemple, une pièce de 5 à 6 arpents qu'il ensèmera de bonne heure au printemps avec du sarrasin qui sera ensuite enterré quelques jours avant la coupe des foin, temps où les cultivateurs doivent avoir terminé leurs travaux ; il attendra pour l'enfouir que les fleurs du sarrasin soient épanouies, alors il passera le rouleau afin de faciliter le labour et l'étendage d'un compost, qu'il sera toujours assez facile de former avec le peu de fumier qu'il peut ramasser à l'entour des bâtiments de sa ferme, qui, réuni soit avec de la chaux ou des levées de fossés, etc., fournira un engrais puissant que l'on répandra à la dose de 18 à 20 voyages à l'arpent si l'on en a pas plus, (bien entendu, si la personne ne peut pas se procurer cet engrais) il enterrera tout ainsi la récolte destinée à servir d'engrais vert, il ensèmera de nouveau ce labour d'un semis épais, et à l'automne il enfouira de nouveau cette nouvelle récolte, qui aura laissé dans le sol de nombreux débris qui se feront sentir favorablement sur la récolte qui succédera à l'enfouissement.

Que des instruments d'agriculture perfectionnés et destinés à remplacer la main-d'œuvre, aujourd'hui si rare durant la courte saison des travaux, soient achetés et mis devant les yeux de ces cultivateurs, afin qu'ils puissent en apprécier l'avantage et l'utilité.

Que l'on destine un certain montant à l'achat de graines fourragères et linières, que l'on distribuera comme prix sur le terrain de l'exhibition.

Responsabilité des directeurs.

Ne voilà-t-il pas, M. le rédacteur, entre autres moyens efficaces, quelques-uns qui peuvent produire d'heureux résultats ? Mais par quelle voie peut-on les faire effectuer si ce n'est par l'intermédiaire seul des personnes qui acceptent la responsabilité d'une place de directeur dans une société d'agriculture. La charge qu'ils ont à remplir est d'une importance incommensurable et requiert, non-seulement des nerfs ainsi que de la bonne volonté, mais elle

exige du dévouement, du savoir et du patriotisme pour conduire à bonne fin des intérêts immenses qui se rattachent à leur emploi.

Osons espérer que MM. les directeurs sont à la hauteur de leur place, et sauront donner l'initiative à toutes ces innovations nécessaires, car j'ai le plaisir de connaître quelques-uns des officiers de la société qui connaissent la grandeur et l'étendue de ces réformes indispensables, et je suis bien persuadé qu'ils feront tout ce qui est en leur pouvoir pour les suggérer et les faire réussir.

L'abandonnement à la Revue Agricole.

Avant de terminer cette causerie, déjà trop longue, permettez-moi, M. le rédacteur, de vous citer un fait regrettable qui contribuera malheureusement à paralyser l'instruction dans le comté des Deux-Montagnes. Quelle a été la cause qui a déterminé MM. les directeurs sortis de charge à refuser le journal la "Revue Agricole" ? Je ne puis me l'expliquer et je ne veux pas essayer à pénétrer le vrai motif de ce refus inconsideré !

La résolution acceptée par la société d'agriculture le 11 juillet 1863, que j'ai par devers moi, est motivée comme suit : "Que le Secrétaire soit chargé d'informer le propriétaire du journal "La Revue Agricole," qu'à la fin de l'année il devra discontinuer l'envoi des vingt numéros à la société d'agriculture du comté des Deux-Montagnes, ne pouvant souscrire à l'avenir pour un nombre de numéros aussi considérable."

Serait-il possible que le comté des Deux-Montagnes serait assez peu soucieux de son instruction, qu'il ne pourrait fouir vingt abonnés à un journal aussi précieux que celui de la "Revue Agricole" ? Voilà, je pense, un mépris regrettable qui donnerait une bien petite idée de l'éducation et du savoir-vivre des cultivateurs intelligents de ce comté, qui, j'en suis convaincu, apportent plus d'importance à l'instruction et aux préceptes que ce journal d'un haut mérite répand dans nos campagnes.

Quelle a été la conséquence de cette détermination malencontreuse ? M. Perrault, le rédacteur et propriétaire de cette feuille, a tiré la conclusion peu flatteuse pour nous, que puisque la société d'agriculture qui est censée représenter les dispositions et l'esprit du comté, croyait devoir refuser les vingt numéros du journal officiel de la chambre d'agriculture qu'elle était tenue de recevoir, il valait mieux priver tout le comté de la circulation d'un journal si mal compris et peu apprécié par ses chefs, (et il a eu par-